

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 14 MAI 2018

SOMMAIRE

- 1) **Un gouvernement à risques**
- 2) **LREM bat de l'aile**
- 3) **De la Zizanie en Zad !**
- 4) **Un poison lent**
- 5) **Un fada d'Alah de plus...**



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Contestation sociale : le gouvernement "prend des risques dangereux pour la démocratie", estime Clémentine Autain



SNCF : les salariés consultés la semaine prochaine

Clémentine Autain, invitée du 8h30 politique sur franceinfo (FRANCEINFO / RADIOFRANCE)



Un gouvernement qui estime que la seule légitimité dans ce pays est la légitimité issue une fois pour toute des urnes est un vrai problème démocratique", a estimé ce samedi sur franceinfo la députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis Clémentine Autain.

"J'en ai ras-le-bol de ce gouvernement et des députés de La République en marche, voire des ministres, qui nous expliquent que parce qu'il y a eu un vote (...) tout est dit, tout est terminé, plus rien n'est à discuter, et on vote les lois les unes après les autres en se moquant éperdument de l'avis qui s'exprime par des mobilisations, par des critiques sociales, par des critiques intellectuelles", a expliqué Clémentine Autain.

Vous pensez sérieusement que la démocratie s'arrête au vote ?

Clémentine Autain, députée LFI

"Quand il y a des mobilisations dans le pays, les gouvernements, même s'ils ont eu une légitimité issue du suffrage, ne doivent-ils pas écouter ce qui se passe dans le pays au fur et à mesure ?", a interrogé la députée LFI.



Une démocratie "terriblement autoritaire"

Les formes de mobilisation "se radicalisent d'autant plus que des formes démocratiques classiques ne sont pas entendues par des gouvernements successifs", a ajouté la députée.

C'est une conception de la démocratie qui est terriblement autoritaire, et c'est ce que fait le gouvernement

Clémentine Autain, députée LFI sur franceinfo

"Je dis au gouvernement : 'Attention, il prend des risques dangereux pour la démocratie'. Mais ce n'est visiblement pas du tout le problème d'Emmanuel Macron qui se moule dans un pouvoir monarchique avec beaucoup de délectation", a lancé Clémentine Autain.

franceinfo:

LAPRESSEENREVUE.EU

II) A l'Assemblée, le groupe LREM secoué par son «aile gauche»

Par [Manuel Jardinaud](#)

Après les débats sur la loi sur l'asile et l'immigration, les élus dits humanistes de La République en marche espèrent rééquilibrer la politique sociale du gouvernement. Une poignée de déçus du macronisme sont même prêts à créer un nouveau groupe parlementaire.

La loi sur l'asile et l'immigration a laissé des traces. Certes, la fronde qui frémissait a accouché d'une rébellion de façade. Alors que pour ce texte, finalement voté le dimanche 22 avril après soixante et une heures de débats, plusieurs personnalités de la majorité ont bataillé pour faire évoluer le texte vers plus « d'humanité », c'est finalement le penchant « fermé » cher à Gérard Collomb qui a remporté la mise, consacrant [un recul des droits des étrangers](#).

Dans l'hémicycle, peu de députés de La République en marche (LREM) ont franchi le Rubicon de la défiance en votant contre le texte, à l'exception de l'ex-socialiste Jean-Michel Clément, qui, dans la foulée, a quitté le groupe parlementaire. Seuls quatorze LREM se sont abstenus. Mais quatre-vingt-dix-neuf n'ont pas participé au vote, dont une partie pour ne pas se prononcer sur un projet de loi qu'elles n'approuvaient pas. « Je n'ai pas pris part au vote, confirme Paul Molac, député LREM, autrefois proche des écologistes d'EELV. Mais si j'avais été présent, je me serais abstenu. Je me demande encore aujourd'hui à quoi sert cette loi. »



Il n'en fallait pas plus pour qu'émerge l'hypothèse de nouveaux départs. [Richard Ferrand avait prévenu](#) que tout vote contre cette loi signifierait s'exclure du groupe qu'il préside. « Le débat est libre, mais il ne s'agit pas de faire battre des ministres ! avait-il tonné lors de la réunion hebdomadaire du groupe du 10 avril, hostile à tout amendement non signé par l'ensemble du groupe. Quand on n'a pas réussi à convaincre le groupe, on n'a pas réussi. Sinon, il y a un statut d'auto-entrepreneur à l'Assemblée, ça s'appelle les "non inscrits". »

Aujourd'hui, d'exclusion il n'est plus question, mais plutôt de départs volontaires. Et même de la création d'un huitième groupe parlementaire réunissant députés LREM déçus, radicaux de gauche (comme Sylvia Pinel, Olivier Falorni,

Jeanine Dubié), Delphine Batho (qui vient de quitter le groupe Nouvelle Gauche pour prendre la tête du mouvement Génération Écologie), élus corses et ultramarins, [comme l'a récemment documenté le Monde](#).

Mais l'arrivée d'ex-LREM est encore en suspens. Philippe Huppé, député LREM de l'Hérault, n'est guère optimiste : « Il y a une quinzaine d'élus radicaux dans notre groupe. L'objectif aurait été de créer une voix commune à l'Assemblée, alliée à LREM. Mais ce qui se profile, ce serait un petit groupe attrape-tout. » L'ex-socialiste Jean-Michel Clément reste lui aussi prudent : « Il faudra du temps pour identifier une autre manière d'investir ce mandat, il n'y a pas une urgence absolue, chacun avance comme il l'entend. Mais je suis disponible. »

Reste qu'après un an de présidence Macron, et [l'exercice d'un pouvoir ultravertical](#), des lignes de faille se dessinent au sein de cette majorité large et inédite, sans corpus idéologique clair et aux multiples motivations quant au ralliement de départ auprès de l'ancien ministre de l'économie. « J'assume les choix qui sont faits, et je hais l'exercice consistant à expliquer les leviers d'une décision », a affirmé Emmanuel Macron dans la prestigieuse revue NRF. Avant de poursuivre, un peu plus loin : « L'enjeu, c'est de retrouver la possibilité de construire, en assumant la part parfois univoque, unilatérale de toute décision. » Pas de quoi rassurer les membres de LREM à l'Assemblée quant à l'écoute qu'ils peuvent trouver à l'Élysée.

François-Michel Lambert, ex-EELV, élu dans les Bouches-du-Rhône, ne cache pas son désir de quitter le groupe LREM et ne mâche pas ses mots envers les lacunes de l'exécutif : « S'il n'y a pas une ouverture, une capacité à parler en même temps des territoires et de la dimension écologiste, mon départ est inéluctable. » Il prend l'exemple de la proposition de financement d'une aide à l'acquisition d'un vélo électrique, qu'il estime à 50 millions d'euros, et qui a été refusée par Bercy. « C'était pourtant une peccadille », souligne-t-il.

[Cette politique plus que discrète concernant l'environnement](#), faite de grandes déclarations du président de la République – le fameux « Make our planet great again » – et de très peu d'actions concrètes, inquiète, et pour tout dire déçoit certains députés. Paul Molac, député du Morbihan, est l'un d'eux : « Aujourd'hui, le compte n'y est pas, je n'ai pas appelé à voter Emmanuel Macron pour cela. Si on veut réformer, il faut le faire avec une forme de justice pour les gens. »

Coups de canif dans le programme

Il énumère les mesures qui, pour lui, sont des coups de canif dans le contrat de départ du « en même temps » : baisse des APL – dont ministres et porte-parole ont enfin reconnu très récemment, en chœur, qu'il s'agissait d'un faute politique –, augmentation de la CSG pour une partie des retraités alors que la baisse de la taxe d'habitation est décalée et saucissonnée, [mise en œuvre d'une flat tax...](#) Dernière mesure en date, rendue publique par Emmanuel Macron lui-même : la fin de l'*exit tax*, mesure censée décourager l'exil fiscal, et qui montre une nouvelle fois [une soumission du président aux forces économiques et financières](#).

Parlant d'une « jambe gauche atrophiée » face à une « jambe droite musclée », Paul Molac dit comprendre la volonté de quelques-uns de rejoindre un nouveau groupe parlementaire afin de peser sur les choix budgétaires, alors que « les

coups de rabot sont partout, Bercy est à la manœuvre ». « On ne co-construit pas, tout est vertical », se plaint-il, allant jusqu'à parler de « naïveté idéologique de croire qu'avec la politique fiscale mise en œuvre, l'argent va aller aux entreprises et non aux détenteurs du capital ».

François-Michel Lambert évoque un groupe d'une trentaine de députés ultraloyaux au président, qui noyautent, « met la pression et impose sa logique aux deux cents autres ». C'est justement l'absence de polyphonie qui agace d'autres députés LREM. Aurore Bergé (encore soutien d'Alain Juppé fin 2016), Hervé Berville (très tôt engagé au sein des Jeunes avec Macron), Olivia Grégoire (issue du monde du conseil et qui collabora avec Jean-Pierre Raffarin et Xavier Bertrand) et Gabriel Attal (ancien du cabinet de Marisol Touraine, ministre de la santé sous François Hollande) : le quatuor de porte-voix officiel s'est fait une spécialité d'être le relais de la parole gouvernementale plutôt que de la diversité et des interrogations du groupe à l'Assemblée nationale.

François-Michel Lambert fustige « l'uniformité qu'on veut nous infliger, avec des porte-parole qui ne sont pas en résonance avec les problématiques que nous portons. Comme on ne peut pas montrer cette diversité, quelques-uns d'entre nous avancent vers un autre groupe membre de la majorité ». Du terme « gréviculture », prononcé par Gabriel Attal pour dénoncer la grève en pointillé à la SNCF, au soutien aveugle à la fin de l'exit tax par Gilles Le Gendre, l'un des vice-présidents du groupe LREM, certains députés de la majorité n'y retrouvent pas leurs petits, ni surtout leur différence d'appréciation sur la politique du gouvernement et la situation sociale du pays.

« On va voir jusqu'où on est capable de continuer ensemble »

« Il existe, dans le groupe LREM, un bloc aguerris qui connaît les plateaux de télévision, le fonctionnement des ministères et qui déroule les éléments de langage selon la position du président », analyse Sonia Krimi, députée de la Manche et . Elle ne souhaite pas, « à ce stade », quitter sa récente famille politique ralliée en 2016, estimant pouvoir infléchir de l'intérieur la tendance la plus libérale en regardant, « dans chaque loi, l'équilibre concernant les plus éloignés du travail, les plus vulnérables ».



Sonia Krimi a été très active pour faire évoluer le projet de loi asile et immigration.

« On va voir jusqu'où on est capable de continuer ensemble », dit-elle, relayant les positions de ses collègues qui ont aussi été très actives pour modifier le texte de Gérard Collomb, comme Martine Wonner et Delphine Bagarry. La première, députée du Bas-Rhin, confirme une ligne non frondeuse, loyale au groupe, mais vigilante sur le côté progressiste – très absent à ce stade – de la politique du gouvernement : « J'en suis venue à la conclusion que je suis plus utile dans ce groupe en portant des idées différentes, en aidant à réfléchir différemment. Sur les plus vulnérables, je suis très attentive à un rééquilibrage, et aujourd'hui, nous n'y sommes pas. » Pas question donc « d'adhérer à un nouveau groupe, même si, au niveau du social, il est temps d'être plus proactif », explique-t-elle.



La députée LREM Delphine Bagarry chez Mediapart, le 11 avril 2018.

Sa collègue Delphine Bagarry, élue dans les Alpes-de-Haute-Provence et l'une des abstentionnistes sur le projet de loi sur l'asile et l'immigration, s'aligne sur cette stratégie : « Pour l'instant, je reste fidèle à mon groupe. Je pense qu'il est plus intéressant de travailler dans et avec mon groupe, même si je ne suis pas d'accord sur tout. Notre force est cette diversité qui, pour l'instant, peut s'y exprimer. »

Même en cas de quelques départs, qui se compteraient sur les doigts d'une main, le groupe LREM à l'Assemblée ne vivra pas d'hémorragie dans les semaines qui viennent. « Je crois qu'il vaut mieux travailler au sein du groupe, il y a des marges de manœuvre. On peut arriver à faire évoluer le gouvernement sur certains points. Entre un mouvement qui se veut ascendant et un pouvoir descendant, il faut trouver une cohérence », affirme à son tour Jean-François Cesarini, député du Vaucluse.

L'ancien strauss-kahnien, comme ses collègues qui portent « une critique constructive », selon ses mots, veut « trouver les marges de manœuvre face à un gouvernement qui est là pour libéraliser, au départ ». En restant tout à fait fidèle au programme d'Emmanuel Macron, il se positionne en acteur vigilant et non en flibustier prêt à quitter un groupe qui pèse au Palais-Bourbon.

Pour ces députés, la séquence législative va être, jusqu'à l'été, une bonne occasion de vérifier, en commission et en séance, leur poids et leur capacité à infléchir le libéralisme du gouvernement qui attend le ruissellement et une croissance plus forte pour s'engager véritablement sur le pan redistributif du programme d'Emmanuel Macron.

Projet de loi sur la formation et l'assurance chômage, texte sur le logement, débat sur un nouveau modèle agroalimentaire : les occasions ne vont pas manquer pour amender en faveur des plus vulnérables.

En outre, la suite qu'Emmanuel Macron va donner au rapport Borloo sur les quartiers populaires reste floue, les députés impliqués attendant encore un rendez-vous à l'Élysée. Tout

comme patientent les élus sur la tenue d'un comité interministériel promis après la publication du rapport du député Aurélien Taché sur l'intégration des étrangers en France, qui date déjà du 18 février. Deux sujets hautement symboliques pour les plus progressistes.

En toile de fond, les députés LREM qui veulent faire bouger la ligne libérale du gouvernement auront peut-être une donnée en tête : la dernière note de conjoncture de l'Insee, datée du 20 mars, prévoit un recul de 0,5 % du pouvoir d'achat des ménages au premier trimestre, après une stagnation au dernier trimestre de 2017. C'est dire si les plus vulnérables ont été oubliés depuis un an. « À ce stade », comme euphémisent les plus critiques des marcheurs.



III) Notre-Dame-des-Landes: vent de zizanie sur la ZAD

Par Guillaume Frouin, Correspondant à Nantes



A Notre-Dame-des-Landes, le 15 avril. Photo Charly Triballeau. AFP

Un «comité de pilotage» doit se réunir ce lundi à Nantes pour étudier la régularisation des habitants de la zone à défendre, avant de possibles nouvelles expulsions. Les occupants sont de plus en plus divisés entre ceux qui se sont résignés au processus administratif et ceux qui le rejettent.

A ce rythme-là, c'est tout le gouvernement qui va finir par passer par Nantes. Ce lundi, Stéphane Travert est en effet attendu à la préfecture pour présider le comité de pilotage (Copil) sur le devenir du bocage de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique). Le ministre de l'Agriculture succède à sa collègue des Transports, Elisabeth Borne, venue parler le 4 mai de l'agrandissement de l'actuel aéroport de Nantes. Nicolas Hulot, lui, était venu il y a à peine un mois, le 18 avril, pour la reprise des négociations après les premières expulsions...

Edouard Philippe et son ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, avaient gratifié les gendarmes mobilisés sur la ZAD d'une visite surprise le 13 avril. Preuve, s'il en fallait, des multiples facettes que revêt l'abandon du projet d'aéroport.

Les habitants de la «zone à défendre», de leur côté, ont donc été contraints de se calquer sur ce tempo gouvernemental effréné. Le 20 avril, ils s'étaient ainsi résolus à déposer une quarantaine de dossiers «nominatifs», dont 28 projets purement «agricoles», comme demandait le gouvernement. Un «*geste de bonne volonté*» salué par la préfète Nicole Klein, qui leur a valu une «trêve» de trois semaines dans les expulsions.

«Dispositif contre-insurrectionnel bicéphale»

Depuis, tous n'ont eu de cesse de rappeler le caractère «interdépendant» de leurs projets: ils rêvaient initialement d'une convention d'occupation collective, comme celle qui a été mise en place au Larzac en 1984 après l'abandon du projet d'extension du camp militaire. La quasi-totalité de leurs «lieux de vie» est ainsi concernée par des demandes de régularisation. Mais rien ne garantit, pour autant, que toutes seront satisfaites. Trois agriculteurs de la ZAD, inscrits depuis plusieurs années à la Mutualité sociale agricole (MSA), ont par exemple vu leurs dossiers «*mis de côté*» pour le moment par la préfecture: les anciens exploitants des terres qu'ils occupent sans titre aimeraient remettre la main dessus – bien qu'ils aient déjà été dédommagés... L'Etat s'est jusque-là refusé à trancher, incitant les protagonistes à rechercher une improbable solution «à l'amiable».

A lire aussi: [En reniant la ZAD, Macron se renie lui-même](#)

En déposant ces dossiers nominatifs, les habitants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes estimaient pourtant avoir fait un «*geste*» énorme en direction du gouvernement. Une «*stratégie d'autodéfense administrative*» que certains d'entre eux assument aujourd'hui. «*Il a semblé plus important de donner une chance de préserver le plus de lieux et d'activités possible en jouant aussi cette carte, expliquent-ils. Face à un dispositif contre-insurrectionnel bicéphale, qui nous attaque à la fois sur le plan administratif et militaire, le rapport de forces nous paraît défavorable s'il reste cantonné au strict terrain de la confrontation.*»

«Réapprendre leurs vocabulaire et sigles»

Reste que ce pari n'est pas du goût de tous, alors que la ZAD s'est construite historiquement contre les décisions de l'administration... «*Nous voilà donc sommés d'apprendre ou de réapprendre leurs vocabulaire et sigles*, enrageait mercredi un zadiste sur le site d'information alternatif Indymedia, où s'expriment dorénavant les voix discordantes de la zone. *Nous voilà en train de penser ce que qu'on va dire en fonction de qui va leur plaire. L'ensemble prend la tournure d'une espèce d'entretien d'embauche, à la différence qu'on cherche à se faire embaucher collectivement.*»

Preuve des tensions qui agitent le mouvement, la coordination des organisations opposées au projet d'aéroport a ainsi dû «*ajourner*» son traditionnel rassemblement estival, dont elle avait annoncé en janvier le maintien, en guise de feu d'artifice, dans la liesse qui avait suivi sa «*sacrée belle victoire*»... «*Force est de constater que, depuis plusieurs semaines, le climat s'est beaucoup*

beaucoup dégradé sur la zone», justifie-t-elle. Dans une lettre ouverte, un comité local breton s'en est pris de son côté à l'Acipa et au Cédpa, deux des principales organisations du mouvement, après que leurs représentants ont publiquement pris leurs distances avec les zadistes les plus radicaux... Ambiance.

A lire aussi: [Notre-Dame-des-Landes : la police fertilise la ZAD](#)

C'est donc dans ce contexte tendu que les habitants de la ZAD s'attendent à une seconde vague d'expulsions cette semaine. Même si des «*avancées*» ont été relevées par la délégation habilitée à négocier avec la préfète, lors d'une réunion tenue le lundi 7 mai, autour des projets non agricoles et des habitats précaires. «*Il semblerait que l'Etat ait de nouveau l'intention de faire une opération policière sur le terrain, s'inquiète un de ses membres. En tout cas, ils ont dit qu'ils ne l'excluaient pas du tout.*» «*L'Etat souffle le chaud et le froid, en montrant d'un côté des volontés de négociation et d'ouverture et, de l'autre, en le faisant systématiquement par ultimatums*», s'agace un autre.

Lourd tribut

Pour faire de nouveau entendre leurs revendications, un pique-nique et un rassemblement «*calme*» et «*déterminé*» auront donc lieu ce lundi midi devant la préfecture, à Nantes, avant la venue du ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert. Les zadistes et leurs soutiens, à vrai dire, ont déjà payé un lourd tribut dans leurs affrontements armés avec les gendarmes: plus de 300 d'entre eux ont été blessés à des degrés divers par les grenades des gendarmes depuis le début des opérations, le 9 avril. Dont 33 lors de la première semaine de «trêve»... L'un d'eux a reçu un éclat métallique «à 1 ou 2 cm» de la colonne vertébrale, s'inquiète un «collectif de soignant.e.s» (médecins, infirmiers, psychologues...) en lien avec «l'équipe médical» de la ZAD. «*En utilisant ces armes, l'Etat prend le risque de tuer*», martèle-t-il.

[Guillaume Frouin Correspondant à Nantes](#)



IV) Le poison lent de la réforme institutionnelle

Les risques d'engrenage néfaste et de bombes à retardement d'une réforme institutionnelle en demi-teinte et sans vision d'ensemble

par Jean-Michel Lamy



C'est une réforme institutionnelle pavée de bonnes intentions. Moins de parlementaires, plus d'efficacité dans le travail des assemblées, représentativité des sensibilités améliorée grâce à une dose de proportionnelle. C'est un chapitre du macronisme illustré: faire mieux avec moins. Comme ça concerne le personnel politique, l'opinion publique applaudit à tout rompre.

“Faire mieux avec moins. Comme ça concerne le personnel politique, l'opinion publique applaudit à tout rompre”

C'est pourquoi les élus qui dénoncent les dangers potentiels de la transformation “Macron” sont dans un corner. Il y a pourtant bel et bien une atteinte portée à la légitimité pleine et entière du scrutin majoritaire à deux tours dès lors qu'il est flanqué d'une part de proportionnelle. C'est ainsi qu'un pilier de la Ve République peut être mis à mal par une réforme qui recèle par ailleurs d'autres facteurs d'instabilité. Même si cette fois-ci, le pouvoir macronien a choisi de rester au milieu du gué plutôt que de trancher dans le vif des options possibles.

Rapprocher le citoyen des élus

Comme en maints sujets, Emmanuel Macron n'a pris personne de court. La “démocratie renouvelée” comportait selon le programme du candidat à l'Élysée la partie “moralisation”. Elle est déjà derrière nous avec des mesures phare comme l'interdiction de toute embauche par un élu ou un ministre d'un membre de sa famille, ou la prohibition élargie des activités susceptibles de prêter à conflit d'intérêts pour les parlementaires.

Engagement était pris aussi que le président de la République présente une fois l'an son bilan national et européen devant le Congrès (réunion à Versailles des députés et des sénateurs). Ce fut fait en juillet dernier avec notamment l'annonce d'un projet de loi de réforme institutionnelle qui arrive, en ce mois de mai, au menu du Conseil des ministres. C'est la partie dite “renouvellement et pluralisme de la vie politique” du programme Macron.

“Il y a même le risque d'assister au final à un renforcement de l'emprise de l'exécutif sur le législatif. À l'inverse de ce qu'escomptaient les parlementaires”

Le but ultime de cette transformation est de rapprocher le citoyen des élus. Mais ses modalités posent question. Il y a risque d'engrenages funestes pour une gouvernance efficace et de bombes à retardement pour une saine représentativité des territoires. Il y a même le risque d'assister au final à un renforcement de l'emprise de l'exécutif sur le législatif. À l'inverse de ce qu'escomptaient les parlementaires.

277 sièges de parlementaires en moins

Certes, le bien-fondé de l'objectif macronien de “renouvellement” ne fait pas de doute. “J'en suis

convaincu, les Français veulent que le système politique ne soit pas la seule chose qui ne change pas”, a plaidé à de multiples reprises François de Rugy, le président LaREM (La république en marche) de l’Assemblée nationale. En l’occurrence, c’est François Bayrou, le président du MoDem, qui a joué l’arbitre des élégances : “trois principes sont indissolublement liés pour ce renouvellement de la vie politique, ce sont la réduction du nombre de parlementaires, la limitation à trois des mandats successifs, la dose de proportionnelle aux législatives”.

Chargé de détailler le projet, Édouard Philippe, le Premier ministre, s’est défendu de tout coup de Jarnac : “il ne s’agit ni de revenir à la IVe République, ni de passer à la VIe, il s’agit bien au contraire de revenir aux sources de notre Ve République”. Concrètement, le futur texte de loi prévoit 404 députés contre 577 aujourd’hui, et 244 sénateurs contre 348 actuellement. Ce qui correspond à la suppression de 277 sièges. Quant à la guillotine au-delà de trois mandats successifs et identiques, elle sera actionnée dès la prochaine Assemblée nationale. Enfin, la proportionnelle concernerait 69 députés, soit 17% du futur hémicycle du Palais-Bourbon.

“Il ne s’agit ni de revenir à la IVe République, ni de passer à la VIe, il s’agit bien au contraire de revenir aux sources de notre Ve République”

Pour le gouvernement, ce dispositif est susceptible de ramener au bercail des urnes nombre d’électeurs. Grâce à une offre resserrée, grâce à l’impossibilité de s’accrocher à vie à une circonscription, grâce à la certitude, y compris pour les petites formations, d’une représentation minimum à l’Assemblée. Ce n’est pas gagné. Au vu des résultats du premier tour des législatives du 11 juin 2017, la tentation est grande de plutôt parodier une célèbre phrase, “la démocratie représentative est en crise et entend le rester”. Ce jour-là, en métropole, seuls 50,22% des inscrits sont allés voter alors que pour la France entière, le pourcentage tombait à 48,7% (23 167 508 votants).

Le scepticisme est d’autant plus de mise que cet exercice de réforme institutionnelle illustre jusqu’à la caricature la démocratie de l’entre-soi. L’électeur est absent de toutes les joutes qui se nouent autour des enjeux de l’approfondissement démocratique selon la pensée “Bayrou”. Malgré le lancement de consultations sur l’avenir de l’Europe ou malgré le lot de consolation offert par le Cese (Conseil économique, social et environnemental) nouveau. C’est maigre.

Le triomphe de la demi-mesure

Après avoir cheminé un moment sous l’appellation de “Chambre du futur”, le Cese a été rebaptisé dans la dernière mouture du projet de loi “Chambre de la participation citoyenne”. Au passage, l’ex-Cese y aura perdu la moitié de ses effectifs. Cet épisode illustre l’absence de ligne directrice du toilettage institutionnel engagé par le gouvernement et la préférence pour la demi-mesure. Pourquoi en effet ne pas avoir carrément supprimé un Cese, dont l’utilité a toujours été difficile à démontrer ?

“Pourquoi en effet ne pas avoir carrément supprimé un Cese, dont l’utilité a toujours été difficile à démontrer ?”

André Chassaigne, député PC du Puy-de-Dôme, s’enflamme : “on n’a jamais de justification sur ce qui est avancé. Pourquoi 173 députés en moins et pas 103 ? Il n’y a aucune réponse. C’est une proposition populiste qui ne s’appuie sur rien”. En ce qui concerne la dose de proportionnelle, le

pouvoir donne également l’impression d’avoir coupé la poire en deux à 17%, entre ceux qui veulent du 0% et ceux qui militent pour 25 ou 30% de proportionnelle. Ce qui mécontente tout le monde. Le think tank Terra Nova estime que pour améliorer pour de bon la représentativité de l’Assemblée nationale, “la dose devrait se situer entre 25% et 50% des sièges”. Quant à la limitation du cumul des mandats pour les têtes d’exécutif, la barre a été relevée à 9 000 habitants après avoir été fixée à 3 500 habitants.

Le découpage en trois lois

En théorie, le débat parlementaire pourrait encore bouger les curseurs, mais c’est peu probable. Pour se prémunir de tout aléa, l’Élysée a scindé en trois le projet. D’abord une loi ordinaire que l’Assemblée nationale peut adopter sans coup férir pour le passage à la proportionnelle. Elle sera suivie par des ordonnances pour le redécoupage – ô combien stratégique – des circonscriptions. Ensuite, une loi organique pour inscrire la baisse du nombre de parlementaires et le non-cumul dans le temps. Une façon de tordre le bras du Sénat qui sera rendu responsable devant l’opinion si la majorité sénatoriale de centre-droit refuse de s’appliquer à elle-même la feuille de route.

“En cas de crispation sénatoriale, il est facile, là encore, d’imaginer les attaques du camp “progressiste” contre les “conservateurs” du Palais du Luxembourg”

Une loi constitutionnelle enfin, qui prévoit d’intégrer au dispositif la spécificité corse et des aménagements du rythme de travail des deux assemblées. Là, le pouvoir de blocage du Sénat est entier puisqu’il faut une adoption aux trois cinquièmes des suffrages des parlementaires réunis en Congrès. En cas de crispation sénatoriale, il est facile, là encore, d’imaginer les attaques du camp “progressiste” contre les “conservateurs” du Palais du Luxembourg. Ces jeux tactiques signent la pratique top-down du pouvoir macronien qui s’en tient à l’objectif primordial en refusant de prendre en compte des effets collatéraux dommageables. Quels sont-ils ?

Dénaturer le fait majoritaire avec la proportionnelle

L’installation au cœur du Palais-Bourbon d’une cohabitation entre députés issus du scrutin “majoritaire” et ceux désignés par la “proportionnelle” revient à instiller un poison lent. Toute une partie de l’échiquier politique ne cessera de demander une extension du quota réservé à la proportionnelle.

“L’installation au cœur du Palais-Bourbon d’une cohabitation entre députés issus du scrutin “majoritaire” et ceux désignés par la “proportionnelle” revient à instiller un poison lent”

C’est un engrenage qui petit à petit peut dénaturer le fait majoritaire constitutif de la Ve République. Or nul ne peut contester que le mode électoral actuel a permis jusqu’à présent à un président de la République de disposer d’une franche majorité pour gouverner. Ainsi, ce serait au moment où nombre de démocraties voisines, Allemagne et Italie en tête, découvrent les affres du scrutin mixte pour mettre sur pied des majorités de gouvernement, que la France les imiterait.

Ce n’est pas tout. Derrière la “dose”, il y a la cuisine électorale. Terra Nova explique : “les élus

à la proportionnelle doivent-ils être choisis sur des listes bloquées fixées par les partis ? Et si oui, à une échelle nationale ou régionale ?”. Gérard Longuet, sénateur LR, n’a pas mâché ses mots en dénonçant par avance une liste “d’apparatchiks” sélectionnés par les états-majors politiques. Ce sera le retour du vieux monde par la petite porte.

Les bombes à retardement

Le toilettage “Macron” installe aussi au cœur du système institutionnel deux bombes à retardement, même si c’est pour de bonnes causes. La première part de l’idée qu’il y a trop de parlementaires en France. N’y a-t-il pas une centaine de sénateurs seulement aux États-Unis ? Mais comparaison n’est pas raison, parce que les États-Unis sont un pays fédéral avec de puissants gouverneurs locaux. En France il était admis que le député est un représentant national et local. En circonscription, il a une fonction d’assistance sociale auprès d’une partie de la population – notamment dans les territoires ruraux. Avec des circonscriptions à plus de 200 000 habitants, il sera difficile à l’élu de maintenir un lien de proximité. La démocratie représentative n’a rien à attendre de cet éloignement des parlementaires de leur implantation géographique.

À l’école de la spécificité corse

La deuxième bombe à retardement se cache derrière le concept de différenciation pour les collectivités locales. Un peu de souplesse, c’est parfaitement louable. De fait, le Conseil d’État a approuvé des “évolutions donnant davantage de libertés et de responsabilités aux collectivités”. Ainsi, la collectivité de Corse devrait bénéficier d’un statut particulier, inscrit dans la Constitution, l’autorisant à décider d’adaptations “dans les matières où s’exercent ses compétences”. Pas question, on le comprend, d’accorder l’autonomie.

“Ces expérimentations en territoire métropolitain – à distinguer des DOM et des TOM – feront des envieux. Pourquoi pas un statut spécifique pour l’Alsace ou la Bretagne ?”

Pour autant, ces expérimentations en territoire métropolitain – à distinguer des DOM et des TOM – feront des envieux. Pourquoi pas un statut spécifique pour l’Alsace ou la Bretagne ? À l’évidence, il manque au schéma proposé d’être inséré en toute clarté dans la République “une et indivisible”. On ne bouge pas impunément la pièce d’un échiquier sans tenir compte du jeu complet.

L’équilibre exécutif-législatif en question

La troisième bombe à retardement touche à l’équilibre même du couple exécutif-législatif. L’Élysée parle rationalité et efficacité en voulant sabrer dans les amendements inutiles et obtenir de l’Assemblée nationale un ordre du jour plus conforme au rythme des lois gouvernementales. En ce moment, c’est embouteillage ! Ainsi, le vote final sur le projet institutionnel n’est prévu que pour 2019. En même temps, les deux assemblées espèrent grappiller davantage de pouvoir pour exercer leur mission de contrôle de l’action des pouvoirs publics. Au risque d’affaiblir encore leur mission première qui reste, avant de les voter, l’examen minutieux des textes de loi. Ce qui siérait au tandem Élysée-Matignon. Le point d’équilibre est toujours en suspens car le président de l’Assemblée nationale s’est mué peu ou prou en défenseur des droits du... Parlement.

“Les deux assemblées espèrent grappiller davantage de pouvoir pour exercer leur mission de contrôle de l’action des pouvoirs publics. Au risque d’affaiblir encore leur mission première qui reste, avant de les voter, l’examen minutieux des textes de loi”

Au total, cette transformation de la vie politique se résume à un morceau de programme mis en œuvre à la va-vite (celui de la page 27 de la campagne présidentielle). En revanche, cette transformation est déconnectée d’une vision d’ensemble sur les multiples façons d’assurer la représentativité des minorités politiques, sur les formes que peut prendre la décentralisation, ou sur la place du bicamérisme – donc du Sénat – dans le paysage institutionnel. Dommage.

A lire également

[Limitation de mandat dans le temps - L’homo politicus selon Macron](#)

[Rénovation institutionnelle de l’Assemblée - L’esprit de la Ve remis en cause ?](#)

[Entretien avec Gaspard Koenig, directeur du think tank libéral GénérationLibre](#)

[La réorganisation territoriale selon Macron sera girondine et jacobine à la fois](#)

**Le nouvel
Economiste.fr**

V) Attentat au couteau à Paris : “Encore l’œuvre d’un fou”

[Courrier international - Paris](#)



Perpétrée par un “fanatique”, un “soldat”, un jeune “radicalisé à distance” : l’attaque qui a fait un mort et quatre blessés samedi 12 mai 2018 à Paris vue par la presse étrangère.

“Il était près de 21 heures [samedi 12 mai], la nuit allait tomber, quand un homme a attaqué

plusieurs personnes avec un couteau [...] dans le 2^e arrondissement de Paris, situé dans le cœur historique de la capitale près de l’Opéra et connu pour sa vie nocturne”, relate le journal espagnol [ABC](#).

“Il faisait bon et les rues du quartier, les cafés, les restaurants, les cinémas et les théâtres étaient remplis de gens sortis pour la soirée”, détaille [The Telegraph](#). Est alors arrivé “un homme en noir, la petite vingtaine, couteau à la main”, précise le quotidien britannique.

“Encore un fanatique”, pour l’ABC. L’attaque terroriste qui a fait un mort et quatre blessés, dont deux graves – avant de se terminer par la mort de l’assaillant abattu par la police – “est de nouveau l’œuvre d’un fou”, décrit le journal conservateur de Madrid.

L’assaillant qui ne portait pas de documents d’identité “serait né en Tchétchénie en 1997”, avance [Le Soir](#).

Une “atrocité” vite revendiquée

L’organisation “État islamique a rapidement revendiqué cette atrocité dans un communiqué qui décrit le coupable comme l’un de ses ‘soldats’ sans donner plus de détails”, écrit [The Independent](#).

Le communiqué de revendication, “publié par Amaq, l’agence de presse de l’État islamique”, explique de son côté [The New York Times](#), évoque “des violences perpétrées ‘en réponse aux appels à viser des pays de la coalition’”.

La phrase, précise le quotidien de référence américain, “est une référence au discours [...] de l’organisation qui incite ses partisans partout dans le monde à conduire des attaques où qu’ils se trouvent et avec n’importe quels moyens, des couteaux aux camions”. La formulation n’est pas anodine pour *The New York Times*, elle suggère que :

L’attaquant a été inspiré à distance par l’État islamique, il n’a pas été envoyé directement par l’organisation.”

Si la France “est officiellement sortie de l’état d’urgence en novembre [2017], rappelle [El País](#), on sent que le pays vit toujours avec la menace constante du terrorisme”. Et *The Telegraph* de rappeler ce terrible bilan : “En trois ans, les attaques djihadistes ont fait plus 245 morts dans l’Hexagone.”

 Courrier
international

[LAPRESSEENREVUE.EU](#)

**A Suivre...
La Presse en Revue**